

Compte rendu du Comité syndical du mercredi 6 octobre 2021 à 18h00 Salle du Conseil – Millery

L'an deux mille vingt et un, le six octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt et un, s'est réuni exceptionnellement sur la commune de Millery et non au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. ATHANAZE Pierre, M. BUB Jérôme, Mme CHAIGNE Caroline, Mme DEHAN Nathalie, M. DESCHANEL Thierry, Mme Michèle EDERY, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, Mme RANN Josiane, M. VERD Pierre, M. THIMONET Christophe.

Membres titulaires excusés : M. BRUN Jean-Jacques.

Membres suppléants présents (avec voix délibératives) : /

Membres suppléants présents (sans voix délibératives) : M. BOHE Jean-Pierre, Mme DEVAUX Carole, M. MOCHET Silvère.

Agents présents : Damien Dumollard – Directeur.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 11

Suppléants présents : 3

Procurations : 0

Membres présents ou représentés : 11

Voix délibératives présentes ou représentées : 15

Date de la convocation : 22/09/2021

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Point d'avancement sur le projet d'aménagement de la ViaRhôna et proposition d'adoption d'un avis du Comité syndical.
3. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 16 juin 2021
4. Proposition du contrat dans le cadre du marché à procédure adaptée pour le transport des scolaires
5. Proposition d'un protocole transactionnel avec SNCF pour le règlement d'un dommage

Informations diverses

Madame la Maire de Millery accueille les membres du Comité syndical en salle du Conseil.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Benoît Fournier-Mottet est désigné secrétaire de séance.

2. Point d'avancement sur le projet d'aménagement de la ViaRhôna

Le projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna entre les communes de Pierre-Bénite et Givors fait l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du 27 septembre au 27 octobre 2021. Le Bureau a proposé que ce soit l'occasion d'une information et d'échanges en Comité syndical de manière à forger un avis sur le projet en l'état d'avancement.

L'équipe projet de la ViaRhôna (Mme Coudert et Mme Denis-Bisiaux de la Région, M. Metayer du bureau d'étude Ingerop et M. Wagner pour le bureau d'étude environnement EOD) pour un temps de questions / réponses.

- Sur le volet environnemental de manière général

Le groupe de maîtrise d'œuvre reformé depuis le début de l'été compte un nouveau cabinet environnement qui reprend le dossier et a notamment pour mission de travailler le dossier de dérogation sur les espèces protégées. La méthode de travail est présentée (elle l'a été de manière détaillée lors d'une réunion technique du 21 septembre) : l'objectif est de présenter dans les prochaines semaines / mois un dossier avec une approche par secteurs pour être le plus opérationnel possible dans les impacts et leur prise en compte.

Les dossiers environnement (eau, espèces protégées, défrichement) seront finalisés début 2022 pour dépôt auprès des services de l'Etat. Une enquête publique est envisagée à l'automne 2022.

- Sur la question du terrassement et des revêtements, notamment vis-à-vis des crues

Les discussions sont toujours en cours, notamment avec CNR, sur l'importance des terrassements. Une intégration avec le projet d'effacement des marges est évoquée pour limiter le mouvement de matériaux. Les revêtements ne sont pas arrêtés, l'étude est toujours en cours pour satisfaire différents critères. Celui de la résistance aux crues est identifié. Il a été mis en avant lors des échanges que le tracé est vulnérable par rapport aux nombreuses crues du Rhône notamment la section du tracé entre Vernaison et Grigny.

- Sur la question de de l'impact sur les milieux, notamment de la saulaie

2 ha de zones humides sont concernés par le projet. EOD affine actuellement ces impacts. Une recherche de compensation au sein du site du SMIRIL a été faite mais n'a pas encore été trouvée. La recherche s'élargit à d'autres sites plus au sud.

Sur les milieux, l'étude a une approche globale et non par habitat. Concernant les boisements, il est indiqué que le tracé emprunte les chemins existants. Seule la section Vernaison – Millery ferait l'objet de coupes (~30 individus).

La question des trouées (prise au vent) dans la forêt créée par les élagages ne semblent pas être une problématique relevée par la maîtrise d'œuvre.

- Sur les impacts des travaux en phase chantier

La maîtrise d'œuvre indique que la voie réalisée sera également la voie d'accès chantier pour les engins, avec néanmoins des aires de retournement. Elle entend limiter l'impact sur les racines des arbres par

l'usage d'une aspiratrice. D'autres enjeux comme la prise en compte des espèces invasives sont identifiés et feront l'objet de mesures de précaution. Les engins seront adaptés au site (à venir).

- Sur la question des conflits d'usages potentiels

La vélo-route est présentée comme une voie verte accueillant les différents types d'usages avec une largeur de 3m et des accotements enherbés. La limitation de la divagation latérale est envisagée par des barrières bois et/ou la végétation. Le détail de cet aménagement n'est pas arrêté à ce stade.

En cas de coupure de l'usage en raison des crues, une information devra être donnée pour l'emprunt des voies cyclables routières en itinéraire bis (à charge des communes et du SMIRIL).

- Sur la question des coûts d'entretien

Ils n'ont pas été étudiés à ce stade.

- ⇒ Il est proposé une nouvelle rencontre d'ici la fin de l'année 2021 et l'organisation d'ici là d'un parcours à vélo du tracé.

L'échange avec l'équipe Région est suivi d'une intervention de l'association les Amis de l'île de la Table ronde concernant les propositions de tracés alternatifs. Considérant le projet comme impactant gravement l'espace naturel et problématique en termes de coexistence des usages, l'association a étudié et cartographié 3 tracés différents qui sont présentés. Il est indiqué que la ViaRhôna s'éloigne parfois du bord du fleuve à certains endroits, notamment en Rhône amont, en fonction des contraintes et que cela pourrait être le cas ici. L'association a par ailleurs présenté de nombreuses photos de sections inondées du tracé (2021). L'association a remis un dossier avec son diagnostic, son argumentaire et ses propositions à chaque membre du comité Syndical.

Suite aux deux interventions, le Comité syndical débat du projet dans son état actuel. Différents points de vue s'expriment, mais l'unanimité se fait sur le constat que le projet ne peut être actuellement présenté avec le niveau de précision souhaité et attendu.

En l'état actuel d'avancement du projet et après en avoir débattu, le Comité syndical émet les réserves suivantes concernant les points qui n'ont à ce jour pas encore été totalement traités et éclairés :

- **Le diagnostic environnemental complet est attendu pour connaître précisément l'analyse des enjeux et le traitement (ERC) :**
 - Des impacts en phase chantier
 - Des impacts en phase d'exploitation
- **Il est notamment attendu un éclairage sur l'impact de la fréquentation à venir et des moyens de gestion (divagation, itinéraires bis lors des crues).**
- **Les solutions techniques de revêtements et les caractéristiques du terrassement ne sont pas arrêtées (profondeurs en particulier).**
- **Le coût de l'entretien courant et de réfection de l'aménagement n'est pas estimé.**
- **Les questions de sécurité liées à l'augmentation du nombre d'usagers, et notamment les accès pompiers.**

Le Comité syndical attend d'obtenir des éléments complets, précis et définitifs afin d'être en mesure de se prononcer sur l'aménagement proposé.

3. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 16 juin 2021

Le Compte-rendu du Comité syndical du 16 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

4. Proposition du contrat dans le cadre du marché à procédure adaptée pour le transport des scolaires

Dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement le SMIRIL se charge de la gestion des transports, principalement au bénéfice des écoles dans le cadre du programme scolaire.

Intitulé du marché : Transports de personnes (prioritairement scolaires), nécessaires pour rejoindre les lieux d'interventions terrains, dans le cadre des projets d'éducation à l'environnement développés sur le territoire des Iles et Lômes du Rhône.

Type de marché : fourniture de services - Marché à bons de commande passé en procédure adaptée

Durée : une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022

Engagement : avec un montant minimum HT de 15 000 € et maximum HT de 40 000 € par an, soit 160 000 € HT maximum pour 4 ans.

Le marché a notamment été publié sur une des principales plateformes de marché entre le 9 juillet et le 10 septembre 2021 et a été consulté 144 fois. Après 4 retraits de dossiers, seule 1 candidature a été adressée.

Compte tenu de l'évolution tarifaire relativement contenu sur 4 ans et compte tenu de la qualité de service connue actuellement, la proposition des Cars Faure est jugée satisfaisante. **Le Comité syndical attribue unanimement le marché à l'entreprise Cars Faure et autorise le Président du SMIRIL à signer l'acte d'engagement et les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.**

5. Proposition d'un protocole transactionnel avec SNCF pour le règlement d'un dommage

Le 21 octobre 2020, une branche est tombée sur un clôture SNCF longeant la voie ferrée sur le chemin des îles (section après le passage à niveau, chemin menant aux jardins). La chute de cette branche est liée aux intempéries la veille et le jour du dégât. SNCF réseau adresse un décompte des dommages à la clôture pour un montant de 1908,09 €.

L'assurance du SMIRIL a considéré ne pas devoir indemniser le dommage dans la mesure où le sociétaire n'est pas le propriétaire du terrain, malgré la convention qui lie le SMIRIL et la commune de Vernaison. Cet évènement confirme par ailleurs la nécessité de remettre à jour ladite convention.

Le Comité syndical délibère unanimement en faveur d'un protocole transactionnel pour permettre le paiement des dommages et le règlement du litige à hauteur du montant demandé et autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

- Monsieur le Président informe avoir participé à l'ensemble des entretiens annuels des agents avec le Directeur. Cela permettra avec le travail du Bureau de présenter des perspectives de réorganisation de l'équipe à l'occasion du DOB.
- La nouvelle Déclaration préalable de travaux adressée à la Mairie de Solaize afin de pouvoir aménager une salle de repos convenable aux agents techniques (pose d'un bungalow) a de nouveau été refusée, malgré une rencontre préalable avec les élus et l'accompagnement d'une architecte sur le projet.
- Les silos de collecte des déchets en apport volontaire au parking de la traille, attendus pour le début de l'été, n'ont pas encore été livré et donc mis en place.
- Les groupes de travail thématiques vont redémarrer après la pause estivale. Une demande est faite pour que les réunions aient plutôt lieu en fin de journée (17h).

Après validation du secrétaire de séance,
Fait à Grigny, le 19 octobre 2021,

Jérôme BUB,

Président